

26.04.03



S.I.V.U. «de la Petite Enfance»
* Clisson * Gorges * Gétigné * Saint-Lumine-de-Clisson *

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 16 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **SEIZE AVRIL** à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique en mairie de Gorges (salle de réunion du conseil), sous la présidence de Madame Alexia PIROIS, Présidente.

Étaient présents :

CLISSON : Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez,
GORGES : Mme Cynthia Hamel,
GETIGNE : M. Stéphane Rabiller, M. Guillaume Dreyer,
SAINT-LUMINE : M. Xavier Guillou, Mme Christelle Grossaud.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absente représentée :

GORGES : Mme Sonia Petit (procuration à Mme Cynthia Hamel).

Secrétaire de séance : Madame Christelle Grossaud.

Date de convocation : 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 8	Présents : 7	Représentés : 1	Absents : 0	Votants : 8
-----------------------------------	--------------	-----------------	-------------	-------------

AFFAIRES GENERALES

▫ **Election des Vice-présidents**

Madame la Présidente expose les faits.

Par délibération n°26.04.02, le Comité syndical a fixé à 3 le nombre de Vice-présidents. Il convient maintenant de procéder à l'élection des Vice-présidents.

Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5211-10 du CGCT), au scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature. Peut être élu Vice-président, un délégué qui ne s'est pas porté candidat à la fonction.

Il est ensuite demandé aux candidats de se faire connaître.

Sous la présidence de la Présidente, nouvellement élue, il est procédé à l'élection des Vice-présidents, sous contrôle du secrétaire et des assesseurs (Mme Sonia Sanchez et M. Xavier Guillou).

Après avoir entendu cet exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°26.04.01 en date du 16/04/2026 relative à l'élection du Président,

VU la délibération n°26.04.02 en date du 16/04/2026 fixant le nombre de Vice-présidents à 3,

Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20260416-DEL-260403-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026

le Comité syndical,

PROCEDE au vote pour l'élection du 1^{er} Vice-président,

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 8
- Nombre de suffrages déclarés « blancs » par le bureau 0
- Nombre de suffrages déclarés « nuls » par le bureau 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5
- A obtenu : M. Guillaume Dreyer : 8 voix

PROCLAME 1^{er} Vice-président, Monsieur Guillaume DREYER,

PROCEDE au vote pour l'élection du 2^{ème} Vice-président,

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 8
- Nombre de suffrages déclarés « blancs » par le bureau 0
- Nombre de suffrages déclarés « nuls » par le bureau 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5
- A obtenu : M. Xavier Guillou : 8 voix

PROCLAME 2^{ème} Vice-président, Monsieur Xavier GUILLOU,

PROCEDE au vote pour l'élection du 3^{ème} Vice-président,

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) 8
- Nombre de suffrages déclarés « blancs » par le bureau 0
- Nombre de suffrages déclarés « nuls » par le bureau 0
- Nombre de suffrages exprimés 8
- Majorité absolue 5
- A obtenu : Mme Sonia Petit : 8 voix

PROCLAME 3^{ème} Vice-présidente, Madame Sonia PETIT,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Madame Christelle GROSSAUD
Secrétaire de séance



Madame Alexia PIROIS
Présidente



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le 21 AVRIL 2026
- son affichage le 22 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
044-254402787-20260416-DEL-260403-DE
Date de réception préfecture : 21/04/2026